



## Vélo

Aide à l'achat d'un vélo électrique.



La Communauté de communes n'a pas mis en place d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Comme indiqué sur le site d'Île-de-France Mobilité,

*"S'il n'existe pas d'aide pour le type de vélo concerné par votre demande dans votre commune ou intercommunalité, il n'est pas nécessaire de joindre un justificatif".*

Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo sur toute la région Île-de-France, Île-de-France Mobilités met en place une aide à l'achat de vélo.

Une subvention jusqu'à 500 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

➔ [Île-de-France mobilité, prime pour l'achat d'un vélo](#) 